

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_7_10

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Objet : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire de la Commission suivi de carrière

L' an deux mille dix sept , le mercredi 06 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Novembre 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur CHAMBRE Damien

Excusé(s) : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLOU Sèverine

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme Anne BERTHEBAUD.

Etant donné que Mme BERTHEBAUD Anne avait été désignée en tant que titulaire membre de la Commission de suivi de carrière, il convient donc de la remplacer.

Mme BIRONNEAU Marylène se porte candidate en tant que titulaire.

Mme GUILBAUD Marlyse se porte candidate en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer Mme BIRONNEAU Marylène en tant que membre titulaire de la Commission de suivi de carrière en remplacement de Mme Anne Berthebaud et nomme Mme GUILBAUD Marlyse en tant que membre suppléante;
- Autorise Mme BIRONNEAU Marylène à signer les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot